

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blossesville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 22
votants : 21

Date de convocation :

11 mars 2022

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Luc CLAEYSSENS, M. Joël DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Jean-Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Claude ROUSSIGNOL, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Jean-Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Noël GODEFROY, M. Olivier MATEUF, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Pascal CAPRON, M. Christian LEROUX, Mme Josiane CERVEAU, Mme Mathilde ROUSSEL (2), Mme Martine PORET

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Yves GUERIN, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Etienne LARDANS, M. Olivier LECONTE, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX (2), M. Gérard TIERCELIN.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures prévues à l'article 6 et notamment au IV) de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 s'appliquent jusqu'au 31 juillet 2022. Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.  
Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

**DELIBERATION N°2022-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Le Comité Syndical élit donc son président de séance pour l'approbation du compte administratif. Il s'agit de M. Joël DECHAMPS, délégué de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Le quorum étant atteint, le Président du Syndicat quitte la salle sans prendre part au vote.

Après approbation du compte de gestion, **le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 comme présenté ci-dessous :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	284 993.29 €
Recettes	294 136.22 €
<b>Excédent 2021</b>	<b>+ 9 142.93 €</b>
Investissement	Réalisé
Dépenses	309 567.50 €
Recettes	190 098.63 €
<b>Déficit 2021</b>	<b>- 119 468.87 €</b>
Excédent de fonctionnement antérieur	+ 37 459.70 €
Excédent d'investissement antérieur	+ 183 190.87 €
<b>Excédent de Fonctionnement reporté</b>	<b>+ 46 602.63 €</b>
<b>Excédent d'Investissement cumulé</b>	<b>+ 63 722.00 €</b>

**VOTE :**

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Fait à Blossesville, le 4 avril 2022,  
Le Président de séance, M. Joël DECHAMPS,

  
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS  
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES  
Espace Multi Services  
40 rue Charles Lescane  
76740 Fontaine le Dun